

Conditions générales d'utilisation du camping Saanen

Merci de l'intérêt que vous portez au Camping Saanen. En réservant un logement locatif ou une parcelle (emplacement), le locataire accepte les présentes conditions générales.

1. réservation

Vous pouvez effectuer votre demande de réservation pour un séjour au camping via Internet ou par e-mail. Votre demande sera traitée dans les deux jours ouvrables et vous recevrez une réponse directement de la direction du camping.

1.1 Réservation par les jeunes

Les jeunes âgés de 16 à 18 ans qui effectuent une réservation doivent avoir une autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur à leur arrivée au camping pour le séjour, avec le numéro de téléphone correspondant du parent ou du tuteur. En l'absence de cette autorisation, la consultation des parents est indispensable.

2. la conclusion du contrat

2.1 Réservation par internet ou par e-mail

Votre réservation d'une parcelle (emplacement) ne devient définitive que lorsque la disponibilité vous a été confirmée et que votre acompte a été reçu par le camping Saanen conformément au point 3. Après réception du paiement, vous recevrez une confirmation écrite de votre réservation. Si ce dépôt n'est pas reçu, la direction du camping peut continuer à disposer de la parcelle (emplacement). La réservation d'un logement de location est considérée comme définitive dès qu'elle a été confirmée par écrit.

3. caution (mi-juin - mi-octobre et jours fériés suisses)

3.1 Réservation par internet ou par e-mail

Un acompte de 200 CHF est dû pour la réservation d'une parcelle (emplacement). Si le montant total de la réservation est inférieur à 200 CHF, l'acompte est égal au montant total.

Lors de la réservation d'un logement locatif, l'acompte est égal à 50% du montant total du séjour.

4. Frais de réservation

Nous ne facturons pas de frais de réservation.

5. demande de parcelle

Les demandes de parcelles seront prises en compte dans la mesure du possible. Toutefois, la direction du camping se réserve le droit de modifier à tout moment le numéro d'une parcelle et de lui attribuer un remplacement équivalent. Un éventuel changement de terrain ne donne pas droit à une réduction de prix ou à un remboursement.

6. Séjour minimum

Emplacements (parcelles) : pas de durée minimale de séjour.

Hébergement locatif : Séjour minimum de 3 nuits.

7 Arrivée / Départ - Compte final

7.1 Plot (emplacement)

La réservation de l'emplacement est maintenue jusqu'à 18 heures le jour de l'arrivée. La parcelle (l'emplacement) doit être libérée avant 12 heures le jour du départ.

7.2 Logement locatif

Enregistrement : 15 heures.

Départ : 10 heures.

7.3 Présentation de la confirmation de la réservation

La confirmation écrite de la réservation doit être présentée au moment de l'inscription.

7.4 Compte final

Le campeur s'engage à demander et à payer la facture finale au plus tard la veille du départ.

8. arrivée tardive / départ anticipé

8.1 Arrivée tardive ou non-présentation

Si vous arrivez après 18 heures le jour de votre arrivée, veuillez-nous en informer par téléphone. En cas de non-présentation, la réservation est considérée comme annulée. Dans ce cas, la réservation ne sera pas remboursée. Vous recevrez une facture pour le montant manquant, que vous devrez régler dans les 10 jours.

La réception est fermée pendant la nuit.

8.2 Départ anticipé

En cas de départ anticipé, le montant total pour toute la durée du séjour réservé doit être payé.

9 Réductions et remises

9.1 Remises

Des remises spéciales peuvent être accordées en cas de promotions. Lors de la réservation d'une telle promotion, le code promotionnel correspondant doit être mentionné. Un octroi ultérieur de la remise ne peut être réclamé.

Les remises ne sont pas cumulables. Les promotions ne peuvent pas non plus être accordées rétroactivement à des réservations existantes.

9.2 Preuve du droit à la remise/au rabais

Les campeurs qui, lors de leur réservation, font valoir l'une des réductions énumérées au point 9.2 doivent présenter leur carte de membre à l'arrivée, sans qu'on le leur demande, ou fournir une autre preuve appropriée. Sans preuve du droit, la direction du camping est en droit de facturer la différence de prix au tarif normal. La preuve ultérieure du droit à une remise ou à une réduction ne peut être prise en compte.

10. Taxes

Aucune réduction ne peut être accordée sur les taxes telles que la taxe de séjour, qui sont perçues par l'État, le canton et/ou les communes. Ceux-ci sont toujours facturés séparément du prix du séjour.

11. Réservations pour les groupes

Les groupes (15 personnes ou plus) peuvent être réservés via Internet, mais il est préférable de contacter directement le camping, de préférence par écrit, par e-mail ou par lettre. Des conditions d'annulation spéciales peuvent s'appliquer aux groupes. Les groupes de jeunes (moins de 18 ans) doivent toujours être accompagnés d'adultes.

12 Annulation

L'annulation de votre réservation doit être faite par écrit (par e-mail ou par lettre) au camping. La date de réception de votre communication écrite par le camping déterminera le calcul des frais d'annulation et les dispositions de la confirmation de réservation s'appliqueront.

En cas d'annulation de votre réservation, les frais d'annulation suivants seront appliqués :

12.1. Logement de location (mi-juin - mi-octobre et jours fériés suisses).

Jusqu'à 3 semaines avant l'arrivée, l'acompte du séjour sera remboursé. Après cela, 200 CHF (si le montant total est inférieur, le montant total doit être payé). 5 jours avant l'arrivée, le montant total est dû et vous sera réclamé par facture.

12.2 Parcelle (emplacement) (mi-juin - mi-octobre et vacances suisses)

Jusqu'à 3 semaines avant l'arrivée, l'acompte du séjour sera remboursé. Après cela, 200 CHF (si le montant total est inférieur, le montant total doit être payé). 5 jours avant l'arrivée, le montant total est dû et vous sera facturé.

13. animaux de compagnie

Les animaux domestiques sont autorisés en principe, à raison de deux maximums par installation, dans les logements loués uniquement sur demande. Les propriétaires doivent veiller à ce que leurs animaux domestiques ne dérangent pas les autres clients et qu'ils ne polluent pas la zone ou les installations. Il est interdit d'introduire des animaux domestiques dans les installations sanitaires. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance ou enfermés sur le site. Les chiens et les chats doivent être tenus en laisse à tout moment.

14. Règlement du camping

Afin de faire du séjour une expérience agréable pour tous les campeurs, il existe un règlement du camping qui énumère les règles les plus importantes à respecter. Ce règlement s'applique à tous les invités. Ils sont disponibles à la réception et vous seront envoyés lors de votre réservation définitive.

15 Compétence

En cas de litige, le lieu de juridiction est le camping.

16 Validité

Ces conditions sont valables à partir du 1er mai 2021.

Translated with www.DeepL.com/Translator (free version)